

République et canton  
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 26 janvier 2016  
Procès-verbal

**Présences :**

**Exécutif**

|                        |          |  |
|------------------------|----------|--|
| M. Antoine BARDE       | Maire    |  |
| Mme Caroline BENBASSAT | Adjointe |  |
| M. Pascal WASSMER      | Adjoint  |  |

**Bureau du Conseil municipal**

|                           |                 |  |
|---------------------------|-----------------|--|
| M. Pierre-Yves DECHEVRENS | Président       |  |
| Mme Anne LEBOISSARD       | Vice-Présidente |  |
| Mme Dominique LAZZARELLI  | Secrétaire      |  |

**Conseillers municipaux**

|                       |                       |                    |  |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|--|
| ALHANKO-BAUER Corinne |                       | JACQUIER Jérôme    |  |
| BARBEZAT-FORNI Denyse |                       | LINGJAERDE Pierre  |  |
| BELLONI Patrick       | <i>Démissionnaire</i> | PORDES Anita       |  |
| BERY Elisabeth        |                       | PULIDO Florence    |  |
| DOMINÉ Bertrand       |                       | RANNI Roberta      |  |
| GAILLARD Philippe     |                       | RICCIUTI Giuseppe  |  |
| GUBELMANN Yves        |                       | SOUCAS Alexandre   |  |
| HENTSCH Claudine      |                       | THIERRIN Jean-Marc |  |

**Public** : 2 personnes.



### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Prestation de serment de M. Alexandre SOUCAS. Nouveau Conseiller municipal.**
- 2. Approbation du projet de procès-verbal du mardi 8 décembre 2015.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions, délibérations.**
  - a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable ». Séance du mardi 12 janvier 2016. M. Pierre-Yves DECHEVRENS, Président.**
    - ✚ **Délibération N°13 – Proposition du Maire pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 35'000 F pour une étude relative à la gestion des déchets privés et d'entreprises sur le territoire commune d'Anières.**
    - ✚ **Délibération N°14 – Proposition du Maire pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 70'000 F pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier.**
- 5. Propositions du Maire et des Adjoints.**
- 6. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 7. Propositions individuelles et questions.**

M. le Président ouvre la séance du 26 janvier 2016 à 20h.00 et souhaite la bienvenue à tous.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

#### **Point 1**

#### **Prestation de serment de M. Alexandre SOUCAS, nouveau Conseiller municipal**

***M. le Président demande à M. Alexandre SOUCAS de se lever pour la prestation de serment.***

Formule de serment telle qu'elle est prévue à l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, soit :

*« Je jure ou je promets solennellement :*

☺ *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*

☺ *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*



- ☺ *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Alexandre SOUCAS lève la main droite et dit : « je jure ».

M. le Président prend acte du serment et lui souhaite bon accueil.

*Applaudissements.*

## **Point 2**

### **Approbation du projet de procès-verbal du mardi 8 décembre 2015**

Page de garde, Mme PULIDO est notée comme excusée alors qu'elle était présente.

Le procès-verbal amendé selon la remarque ci-dessus est approuvé avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

## **Point 3**

### **Communication(s) du bureau**

M. le Président annonce la démission de M. Patrick BELLONI de son mandat de Conseiller municipal (qui sera remplacé par Mme Mony SIMOS).

M. le Maire en profite pour souhaiter à toutes et à tous une très bonne et heureuse année ainsi qu'à leur famille.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

## **Point 4**

### **Rapports des commissions, délibérations**

#### **a. Rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 12 janvier 2019**

M. le Président prend la parole et donne lecture de son rapport

*📁 Rapport en annexe du présent procès-verbal.*

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 13 et propose de passer au vote.

#### **Délibération N° 13**

#### **Proposition du Maire pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 35'000 F pour une étude relative à la gestion des déchets privés et d'entreprises sur le territoire de la commune d'Anières**

Vu la volonté de l'Exécutif d'engager une étude relative à la gestion des déchets privés (sites, levées au porte à porte) et d'entreprises (obligations au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017) sur le territoire de la commune d'Anières ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 12 janvier 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, l'unanimité,



d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 35'000 F pour une étude relative à la gestion des déchets privés et d'entreprises sur le territoire de la commune d'Anières ;

Vu le rapport de la commission précitée ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 35'000 F pour une étude relative à la gestion des déchets privés et d'entreprises sur le territoire de la commune d'Anières ;
2. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
3. De comptabiliser ce crédit d'engagement dans le compte des investissements puis de le porter au bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine administratif.
4. Le montant de la dépense nette sera intégré au crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet, dont la future délibération en définira les modalités d'amortissement.
5. En cas de non réalisation du projet, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de cet investissement.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 14 et propose de passer au vote.

#### **Délibération N° 14**

**Proposition du Maire pour l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 70'000 F pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier**

Vu la volonté de l'Exécutif de poursuivre son action dans le cadre du label « Cité de l'énergie » ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du mardi 12 janvier 2016, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 70'000 F pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier ;

Vu le rapport de la commission précitée ;

Vu l'exposé des motifs joint à la présente délibération ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal  
décide par  
15 oui (unanimité) - 0 non, 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 70'000 F pour une étude relative à la topologie de comptage et suivi énergétique sur certains bâtiments communaux du patrimoine administratif et financier



2. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 1 à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier (prédominance de l'objet en patrimoine financier).
4. En cas de non réalisation du projet, le Conseil municipal délibérera pour définir les modalités d'amortissement de cet investissement.

M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

|                                                                |
|----------------------------------------------------------------|
| <b>Point 5</b><br><b>Propositions du Maire et des Adjoints</b> |
|----------------------------------------------------------------|

M. le Président passe la parole à M. le Maire

M. le Maire a deux propositions :

**Règlement du Conseil municipal**

- Une demande de renvoi à la commission des finances de l'étude du règlement du Conseil municipal. Pour rappel, après les élections, lors d'une réunion tous partis confondus, il avait été demandé de revoir le tournoi des Présidences, ce qui nécessite une modification du règlement du Conseil municipal avant le mois de mai 2016. La date de la séance de la commission des finances reste encore à fixer (*Ndlr : mercredi 2 mars 2016*).

**Mise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.**

**Participation à une séance du Grand Conseil**

- Une visite de l'hôtel-de-ville et une participation à une séance du Grand Conseil en tant que spectateur, suivie d'un repas. Si l'intérêt du Conseil municipal est manifeste, une date sera fixée, de préférence en février, sous sa Présidence (*Ndlr : jeudi 25 février 2016*).

Mme ALHANKO-BAUER remercie M. le Maire de cette proposition.

**Mise au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe

Mme BENBASSAT annonce :

- une séance supplémentaire de la commission sociale sera organisée, mais dont la date reste encore à fixer.

\_\_\_\_\_

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint

M. WASSMER n'a pas de communication.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.



## **Point 6** **Communications du Maire et des Adjointes**

M. le Président passe la parole à M. le Maire

### **Colis en faveur des Aînés (seuls et + de 75 ans)**

M. le Maire adresse ses remerciements à Mme Florence PULIDO pour la confection des colis et les Conseillers municipaux pour leur distribution aux Aînés. Les nombreuses cartes de remerciements de la part des Aînés peuvent être consultées à la mairie.

*Applaudissements.*

### **Réception des jeunes citoyens – 14 mars 2016**

La date de la réception des jeunes citoyens a été fixée le lundi 14 mars 2016 à 19h.00 au P'tit resto du groupe scolaire. Un formulaire parviendra à chaque Conseiller municipal pour s'inscrire. M. le Maire est toujours heureux de rencontrer les personnes qui participent à l'avenir de la Commune et dont ce sera le premier contact.

Mme ALHANKO-BAUER demande si ces jeunes participent d'abord à un Conseil municipal.

M. le Maire répond que cela ne sera pas le cas cette année. Il avait été constaté que le fait de dire aux jeunes qu'ils participeraient à un Conseil municipal ne rencontrait pas forcément l'enthousiasme et qu'il fallait prévoir un événement à leur attention. L'année dernière, la formule avait été de leur offrir un apéro au P'tit resto pour les emmener ensuite assister au théâtre du Léman à la grande manifestation organisée par la ville de Genève. Or, il est apparu que le lien avec la commune d'Anières n'était plus présent. L'idée pour les prochaines années est de créer un événement à Anières en essayant de convaincre d'autres communes de collaborer.

M. le Président donne la parole à Mme l'Adjointe.

### **Séance avec les sociétés communales – Lundi 25 janvier 2016**

Mme Caroline BENBASSAT indique qu'elle a tenu une séance d'information le lundi 25 janvier 2016 avec Mme Christine CHEVALIER (en charge des manifestations) sur la fête des sociétés communales qui devait à l'origine se tenir le 24 et le 25 septembre 2016 et qui avait été planifiée sous le titre de « Cuisines du monde ».

En préambule elle a présenté ses excuses aux sociétés qui étaient pratiquement toutes présentes d'avoir choisi le thème sans les consulter car elle avait remarqué qu'il ne faisait pas l'unanimité. Ensuite, Mme Caroline BENBASSAT a dû annoncer une mauvaise nouvelle à savoir que les travaux qui auront lieu dans le préau de l'école et qui vont commencer le lendemain des Promotions risquent de se prolonger au-delà de l'été. La fête ne pourra donc pas avoir lieu le 24 septembre 2016 comme prévu.

Lors d'un tour de table, la date finalement arrêtée a été mai 2017 et le concept choisi la « Vogue d'Anières ». Il y aura une tente supplémentaire pour prolonger la fête le samedi soir sur le préau. Il s'est avéré que la plupart des sociétés auront des stands de nourriture à part deux d'entre elles qui feront un événement sportif.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint

### **DCMI-ME**

M. Pascal WASSMER informe que le vote de la résolution concernant les DCMI-ME (plan directeur des décharges contrôlées au matériau inerte n'accueillant que des matériaux d'excavation non pollués) aura lieu lors du Conseil municipal du 22 mars 2016.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

|                                                                  |
|------------------------------------------------------------------|
| <b>Point 7</b><br><b>Propositions individuelles et questions</b> |
|------------------------------------------------------------------|

**Route de la Côte-d'Or**

Mme Claudine HENTSCH souhaiterait savoir si le Conseil municipal sera appelé à voter sur l'interdiction à la circulation sur la route de la Côte-d'Or.

M. Pascal WASSMER rappelle que la proposition d'interdiction de circuler avait été demandée par deux fois à la DGT (Direction Générale des Transports) qui avait refusé. Une nouvelle demande va être faite sur la base de nouveaux éléments qui seront présentés lors d'une prochaine commission.

**FC - COHERAN**

Suite à la visite du FC-COHERAN, M. Jean-Marc THIERRIN trouverait judicieux de convoquer la commission « Sports » ou « Assainissement », voire les deux conjointement afin de faire avancer le dossier.

M. Pascal WASSMER est tout à fait d'accord d'en discuter en commission. Il proposera une date pour une commission conjointe.

**Conseil municipal – Visite des locaux communaux**

M. Jean-Marc THIERRIN avait demandé que les Conseillers municipaux puissent visiter les locaux communaux et aimerait savoir ce qu'il en est. Il a posé Cette question car beaucoup d'objets traitent de lieux auxquels les Conseillers municipaux n'ont pas toujours accès ou eu accès.

M. le Maire demande si la visite doit plutôt concerner la voirie, le service technique, la salle communale, etc. Il propose d'organiser une telle visite lors d'un prochain Conseil municipal.

**Ancienne laiterie de Chevrens**

M. Philippe GAILLARD revient sur le sujet relatif à l'ancienne laiterie de Chevrens qui dépérit de pire en pire. Des courriers ont été envoyés sans succès pour une rénovation par le propriétaire. La question s'est posée dans son groupe (EPA) si la Commune pouvait faire l'acquisition de cet ancien bâtiment qui date de 1830.

M. le Maire est assez ouvert à la discussion. Ce serait un joli signe que la Mairie rachète un objet qu'il serait judicieux de préserver. Au préalable, il examinera les courriers adressés lors de la précédente législature, tenant compte qu'il s'agit d'un domaine privé. Le cas échéant, il préparera une offre de rachat du terrain au propriétaire et la présentera en commission pour étude.

**Suppression des Conseils d'établissement et des activités annexes**

Mme Claudine HENTSCH a rencontré dernièrement Mme Nicole ELLIOTT, la Directrice de l'établissement qui regroupe les écoles d'Anières, Corsier, Hermance, Jussy, Presinge et Gy qui l'a informée que la direction du DIP (Département de l'Instruction Publique) ne désirait plus reconduire les Conseils d'établissement.

Pour mémoire, le Conseil d'établissement CoHerAn consistait en un lieu de rencontres entre les enseignants, les Autorités communales et les représentants des parents. Les réunions étaient organisées trois ou quatre fois par année. Mme Claudine HENTSCH y a siégé pendant huit ans en tant que représentante des parents pour l'école d'Anières ; Mme Denyse BARBEZAT-FORNI représentait la commune. A part traiter des sujets pratiques autour des écoliers, un projet intergénérationnel avait été mis en place.

Durant ces quatre dernières années, des événements ont été organisés qui ont permis aux Aînés de rencontrer les enfants des communes. La représentation du spectacle de Noël, donné à

l'intention des Aînés de CoHerAn et les jeux de société entre seniors et élèves ont été particulièrement appréciés de part et d'autre. Dans l'échange que Mme Claudine HENTSCH a eu avec Mme Nicole ELLIOTT, toutes les deux ont trouvé fort dommage que ces rencontres ne se reproduisent plus. Afin de maintenir ces événements, elle souhaiterait proposer de renvoyer ce sujet en commission « Sociale, culture et loisirs » pour qu'elle puisse en discuter et voir si elle veut donner suite à ces rencontres intergénérationnelles.

Mme Corinne ALHANKO-BAUER n'a pas compris la raison de la suppression des Conseils d'établissement. Y avait-il un manque de volonté des personnes engagées ?

Mme Claudine HENTSCH précise que c'est la cheffe du DIP, Mme Anne EMERY TORRACINTA qui a décidé ainsi, libre ensuite aux Directrices d'établissement de reformer éventuellement leur conseil et de continuer quelque chose de semblable. En outre, il y a eu une redistribution des écoles dans les établissements et actuellement, Anières appartient à un groupement de six établissements avec 650 élèves qui sont aussi géographiquement assez loin l'un de l'autre. La situation est devenue encore plus compliquée pour faire comprendre l'appartenance à un seul établissement scolaire.

Mme Anita PORDES confirme à Mme Corinne ALHANKO-BAUER que c'est effectivement DIP qui a supprimé ces Conseils d'établissement et il revient aux écoles et aux communes de reprendre le flambeau. Le projet créant un lien intergénérationnel entre l'école et les Aînés était vraiment un beau projet.

M. le Maire est favorable à ce projet mais s'il a bien compris, en principe, cela ne devrait rien coûter à la Commune. C'est bien de reprendre la discussion en commission sociale, mais il n' imagine pas qu'il faille ouvrir un budget particulier.

M. le Président suggère de voir cela en commission, comme le suggère également Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

- **Mise au vote. La proposition de renvoi de ce point en commission sociale est acceptée à l'unanimité.**

### **Manifestations communales**

Par la même occasion, Mme Claudine HENTSCH souhaiterait faire une deuxième proposition à la suite du peu de succès qu'a malheureusement rencontré la manifestation de l'Escalade. Elle demande que la commission sociale puisse se prononcer sur l'organisation des manifestations de la Commune.

En effet, il semble indispensable de désigner ensemble à qui s'adressent les manifestations et comment, dans les grandes lignes, il est souhaité qu'elles se déroulent. Au nom de son groupe (EPA), Mme Claudine HENTSCH suggère qu'une réflexion ait lieu autour des moments festifs de la Commune. Les commissaires auront l'occasion de donner leur avis sur le but et le public à qui s'adresse telle ou telle manifestation.

Mme l'Adjoint tient à souligner que la nouvelle formule de la fête de l'Escalade qui a eu lieu l'an dernier a fait l'objet d'un débriefing en vue de l'améliorer pour l'an prochain, mais que dans l'ensemble, les échos ont été positifs.

M. le Maire souligne lui aussi que des gens ont trouvé que c'était une très bonne initiative et qu'il y avait toutefois quelques points à corriger. M. le Maire rappelle aussi que la prérogative de la commission est de donner un avis, mais que cela reste de la compétence de l'Exécutif d'organiser les manifestations communales.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI admet volontiers que l'organisation reste du domaine de l'Exécutif mais elle s'est posé la question de savoir pourquoi on organise cette manifestation et à qui souhaite-t-on qu'elle s'adresse.

L'Escalade, cela peut être une commémoration, une fête de village, un bal masqué, etc. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI a trouvé que c'était une bonne idée de changer d'autant plus que l'idée d'une nouvelle formule avait été émise lors de la précédente législature. Elle a eu aussi des échos positifs et souligne que Mme Claudine HENTSCH a été mesurée dans son intervention. Elle n'a pas





dit que la fête de l'Escalade avait été un fiasco, mais que malheureusement, elle n'avait pas rencontré le succès souhaité. Selon Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, il est fondamental de se poser la question de savoir pourquoi on organise l'Escalade et pour qui. A son sens, c'est une réflexion à porter en commission et parler aussi des autres manifestations.

Elle pense par exemple au Mérite Aniérois dont l'organisation avait été discutée, sous l'ancienne législature, soit lors de la fête villageoise, soit lors du 1<sup>er</sup> Août. La question pourrait à nouveau se poser avec une nouvelle équipe. Le but de la demande est donc la suivante : passer en revue différentes manifestations pour voir à qui on souhaite qu'elles s'adressent. Lors de la dernière fête de l'Escalade, les enfants ont été un peu « évincés » alors que jusqu'alors on portait toute l'attention sur eux.

M. le Maire entend bien ces précisions et ne refuse pas la discussion en commission, bien au contraire, pour autant que ce soit une discussion qui donne quelques éléments à l'Exécutif et non pas une décision. Sinon, cela amènera à une confusion des prérogatives.

M. Pierre LINGJAERDE appuie l'avis du Maire, soit à chacun son travail. Il trouve que le renvoi en commission de cet objet assimile cela à une mise sous tutelle de l'Exécutif et il s'y oppose.

M. le Président formule le vote comme suit :

**Renvoi en commission d'une réflexion sur les manifestations communales dont le but est de transmettre des propositions éventuelles à l'Exécutif**

**Résultat du vote : 5 oui, 5 non, 5 abstentions.**

**Le Président tranche. Il vote oui, donc le sujet est renvoyé à la commission sociale.**

---

**La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h.50**

---

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :